

CANTONS REDÉCOUPÉS, RURALITÉ SACRIFIÉE

Plus de 450 maires et élus aux côtés de Maurice Leroy contre le redécoupage.

"Au lieu de concevoir cette grande réforme territoriale dont la France a besoin, ce gouvernement socialiste taille avec une logique politicienne et partisane dans la chair de nos territoires, il brade la ruralité et fait de ses habitants des citoyens de seconde zone !" explique Maurice Leroy.

Réuni en session extraordinaire, le Conseil général, a voté contre le projet de redécoupage des cantons. Plus de 250 maires, 200 élus et de très nombreux Loir-et-Chériens se sont rassemblés devant la préfecture autour de Maurice Leroy pour manifester leur opposition à ce projet ruralicide.

Sur fond de marche funèbre de Chopin, 30 gerbes symboliques ont été déposées par chaque élu, pour chaque canton disparu.

Maurice Leroy appelle tous les élus et les Loir-et-Chériens à un nouveau rassemblement le dimanche 16 février 2014.

La loi du 17 mai 2013 bouleverse le mode de scrutin des élections cantonales, redécoupant du même coup, les cantons français. Un tripatouillage aux visées électoralistes qui menace fortement la ruralité.

Une loi à la hussarde

Les élus de la majorité départementale s'indignent devant un projet de redécoupage absurde réalisé sans concertation avec les élus locaux ni consultation du Préfet. Le redécoupage des cantons sera entériné par voie de décret, sans même faire voter l'Assemblée nationale. Ce refus du débat citoyen et ce déni de démocratie prouvent un réel mépris à l'égard des départements.

Nouveaux cantons contre intercommunalité

Rayant d'un trait de plume 15 cantons de Loir-et-Cher et deux-cents ans d'Histoire, la carte proposée par le Parti Socialiste ne présente aucune cohérence avec la nouvelle intercommunalité, portant née en 2013 de la concertation et du dialogue.

Un critère démographique absurde

Au nom d'un unique critère démographique et d'une égalité de façade, chaque canton de Loir-et-Cher devra compter en moyenne 22 000 habitants, créant des inégalités énormes entre les territoires les plus ruraux et les zones urbaines. Pourquoi ne pas tenir compte de la taille des territoires et du nombre de communes par canton, sinon pour isoler et fragiliser encore davantage les territoires ruraux ?

La ruralité sacrifiée !

Une des principales missions du Conseil général est de garantir un aménagement du territoire équilibré, juste et créateur de dynamisme. Or, ce sont tous les services publics et les services de proximité qui se retrouvent menacés de disparaître par un tripatouillage absurde et injuste.

CONTACTS PRESSE

Guillaume Néron-Bancel : 06 47 44 81 98 – guillaume.neron-bancel@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12